

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT. La Haye, Provinces, Sur un an, 26 fl. 30 fl. six mois, 14 » 16 » trois mois, 7 » 8 »

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, Spui, n° 75. Chez M. van Waelden, libraire, Spui et chez les Héritiers Doorman, libraires, Lange Pooten, à La Haye.

LA HAYE, 1^{er} Février.

Le Roi, par arrêté du 27 janvier dernier, a nommé M. le professeur A. Rutgers aux fonctions de recteur magnifique à l'université de Leide pour l'année scolaire de 1848-1849.

Dimanche dernier, dans toutes les églises du royaume, il a été adressé de ferventes prières au Tout-Puissant pour le rétablissement de la santé et la conservation des jours de S. A. R. le Prince Alexandre des Pays-Bas qui se trouve en ce moment à Maderé dans un état critique.

Le Journal Officiel confirme aujourd'hui par une donnée plus exacte des faits, publiés dans notre journal, que le 20 janvier dernier, trois individus se sont tentés d'assassiner une vieille dame habitant un appartement dans l'étage supérieur de l'hôtel que l'envoyé néerlandais occupe au rez-de-chaussée.

Le ministre des finances informe le public que, sur une communication de l'administration des postes en France, le service des courriers de la marine, à savoir ceux de la Havre et de New-York, a été suspendu.

Le ministre des finances informe le public que, sur une communication de l'administration des postes en France, le service des courriers de la marine, à savoir ceux de la Havre et de New-York, a été suspendu.

Les journaux ont annoncé l'affreux malheur qui s'est produit le 29 octobre 1847 sur le lac de Michigan dans l'Amérique du Nord.

Parmi les 300 voyageurs à bord du Phœnix, qui ont été la proie des flammes lors de l'incendie de ce bâtiment sur le lac de Michigan, non loin de Sheboygan, se trouvaient 130 émigrants néerlandais, dont seulement vingt-cinq ont été sauvés.

ont tout perdu; la plupart étaient à peine habillés, ayant été surpris, alors qu'ils étaient encore couchés, par l'incendie qui éclatait de toutes parts avec violence.

Les fonds hollandais, à la bourse d'Amsterdam du 31 janvier, bien que la liquidation causât beaucoup de mouvement dans les affaires, n'ont presque pas varié.

Les espagnols sont également restés stationnaires. Seulement, le fonds de 5 pour cent, avec beaucoup d'affaires, a été amélioré.

Les autres fonds étrangers se sont bien maintenus, à l'exception des portugais qui ont quelque peu fléchi par suite de plusieurs ventes.

Le Caledonia a apporté en Angleterre des nouvelles de New-York du 14 janvier. Les discussions du Congrès ont présenté peu d'importance. Le général Scott avait publié un ordre du jour annonçant que l'armée des Etats-Unis allait occuper toute l'ancienne république du Mexique.

Une autre version affirme que le général Scott a été rappelé du Mexique. Une lettre de Queretaro affirme que le congrès mexicain ne se réunira plus, la plupart des députés ayant déjà quitté la ville.

On assure que le commandement de l'armée d'occupation du Mexique sera confié au général-major Butler.

Aux Etats-Unis, les prix des cotons et des céréales étaient faibles à la date des nouvelles apportées par le Caledonia.

Nouvelles d'Angleterre.

Les lords de l'amirauté ont passé la journée d'hier et celle d'avant-hier, à inspecter l'arsenal et les bâtiments en armement à Portsmouth.

On a reçu aujourd'hui la nouvelle de la suspension de paiement de la maison Bertrain et Parkinson de Newcastle.

Une maison de Londres, qui faisait le commerce des Indes orientales, la maison John Brightman et C^o, a également suspendu ses paiements.

Jepudi, une députation de l'association des Indes occidentales a été reçue par lord Grey, secrétaire d'état des colonies et lui a présenté une adresse contenant les doléances des Antilles.

Le steamer des Indes occidentales le Trésor, arrivé ce matin, s'est échoué à quatre milles en avant de Southampton.

RECUEIL DU JOURNAL DE LA HAYE 2 FEVRIER 1848.

LES SEPT PECHES CAPITAUX.

Orgueil. — La duchesse. (1)

Le lendemain de la réunion de la famille de la Rochemaise, trois scènes importantes se passaient chez différents personnages. La première avait lieu chez M. l'abbé Ledoux, que nous avons vu administrer les derniers sacrements à Mme de Beaumesnil.

Vous n'avez pas d'idée, mon cher Célestin, de l'impatience avec laquelle je vous attendais. C'est qu'il y avait aujourd'hui séance de l'œuvre, Monsieur l'abbé, séance orageuse s'il en fut; vous ne pouvez concevoir l'esprit d'aveuglement et de révolte de ces malheureux-là.

songeait intérieurement à la surprise qu'il ménageait. — Et pendant que vous prêchiez si sagement le détachement des choses d'ici-bas à ces misérables, mon cher Célestin, — dit l'abbé au jeune homme de bien, — savez-vous ce qui se passait? Je m'entretenais de vous avec Mlle Hélène de la Rochemaise. Et savez-vous le sujet de notre conversation? L'arrivée de la petite Beaumesnil.

On lit dans l'Economist :

On semble croire assez généralement parmi les personnes qui font le commerce des grains, que les grains importés des pays étrangers et qui auraient été embarqués dans ces ports avant le 1^{er} mars, ne seront pas soumis aux droits quand même ils arriveraient en Angleterre après cette époque.

Nous ne partageons pas cette opinion. Rien ne nous paraît plus simple que la marche que doit suivre le gouvernement, après avoir annoncé d'une manière qui ne permet pas le moindre doute, qu'il n'a pas l'intention de proposer une extension au delà du 1^{er} mars de la période de suspension des droits.

Il est évident que tous les navires entrant dans les ports britanniques après ce jour, seront soumis aux droits fixés par la loi de 1846, quelle qu'ait été l'époque de la mise à bord de ces denrées; à moins toutefois que le mauvais temps ou d'autres cas de force majeure aient retenu les navires, qui, d'après les calculs ordinaires, devaient être arrivés avant le 1^{er} mars; auquel cas les cargaisons de ces navires seront reçues en franchise de droit. Ce système était d'ailleurs appliqué sous le régime de l'ancienne échelle mobile.

Délégués des Etats de Prusse.

Berlin, 27 janvier.

Les délégués en ont fini aujourd'hui avec tout le titre VI relatif aux causes qui peuvent conclure ou diminuer la pénalité. Les §§ 62 à 65 s'occupent de la prescription.

Le § 68 porte: Lorsque un crime a été commis par plusieurs personnes et que la répression de ce crime est subordonnée à la demande en réparation de celui qui a souffert de ce crime (ce qui a par exemple lieu pour l'injure grave) il est possible à ce dernier de réclamer la punition de tous les coupables ou seulement de quelques-uns d'entre eux.

Demain les délégués discuteront le titre VII touchant la récidive.

Dans ma lettre d'hier, je vous ai dit que le gouvernement, par l'organe de M. Bisschoff, avait fait savoir à la commission qu'à côté de la contravention et de crime il voulait bien admettre le délit. J'ai maintenu sous les yeux l'avis de la commission, précédé de la proposition du gouvernement.

La commission adhère naturellement à cette partie de la proposition qui ne fait que reproduire et adoucir les manières prescrites à cet égard, par les orateurs de la gauche.

Le reste de la proposition et de l'avis ont trait à la perte des droits d'honneur. Vous me permettrez d'y revenir lorsque les délégués en arriveront à discuter cette question si grave et qu'il faut regarder comme essentiellement politique.

L'avis de la commission sur la pénalité du délit qu'il s'agit

— Il nous faut donc commencer une nouvelle campagne: les circonstances nous sont favorables, car nous avons les devants, le baron et sa femme n'ont encore personnel en vue... pour Ernestine de Beaumesnil, à ce que m'a dit Mlle de la Rochemaise qui est toute à nous... Quant à son frère et à sa femme, ce sont des gens très égoïstes, très égoïstes; il n'est donc pas douteux qu'une fois la chose engagée par nous de façon à leur donner des craintes sur notre réussite, ils ne se rangent de notre bord, s'ils trouvent, bien entendu, de solides avantages, rien ne sera plus facile que de les leur assurer; mais il faut d'abord nous emparer d'une position tellement forte... qu'elle nous rende maîtres des conditions.

Célestin regarda l'abbé d'un air surpris et interrogatif. — Laissez-nous faire, pauvre enfant, — lui dit l'abbé d'un ton respectueux supérieur, — nous savons l'humanité sur le bout de la langue; ainsi donc, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, et d'après les remarques de Mlle Hélène, de qui, sur certains sujets, la conversation est aussi sûre que rapide, la petite Beaumesnil doit être une personne très charitable. Et, particulièrement bonne à connaître, — s'écria l'abbé, — Mlle de Beaumesnil fait de préférence ses dévotions à l'autel de Marie... prédilection très naturelle à une jeune fille.

— Permettez-moi de vous interrompre, — dit vivement Célestin. — Voyons, mon cher enfant, en fait de dévotion, ce n'est pas l'autel de Marie qui est le plus fréquenté dans l'observance de leurs devoirs religieux, mais l'autel de la sainte Vierge ne manque jamais un office?... Elle peut donc se charger tout naturellement de conduire Mlle de Beaumesnil à l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, sa paroisse? — Evidemment, — dit l'abbé. — Il est à désirer que Mlle Hélène fasse, à partir de demain, ses dévotions à l'autel de la sainte Vierge, — dit vivement Célestin. — Parce que j'y serai, faisant mes dévotions au même autel que Mlle de Beaumesnil.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

sait d'introduire dans le code pénal, d'un côté, et sur la perte de l'honneur civil, de l'autre, avis dont je vous ai entretenu dès hier, voilà ce qui a fourni la matière des débats qui viennent de se terminer à la satisfaction non équivoque de la gauche.

Le gouvernement, je vous l'ai dit, avait adopté le *délit*. Dès lors la commission n'a eu qu'à ratifier le terme de *crime* *Verbrechen oder Vergehen* opposé au *crime grave* qui devant servir d'équivalent au *délit*. Les délégués, par leur part, se sont empressés de donner gain de cause à la commission. Somme toute, le *délit* vient d'entrer dans le code pénal prussien. Celui-ci en a fait un pas de plus vers le code pénal français. Les inconvénients qu'il y a désormais à ne pas réformer notre procédure judiciaire, par l'institution du jury en deviennent plus évidentes. Or, c'est à cela que l'opposition tend de toutes ses forces. Modifier le code pénal de manière à en rendre l'application difficile, impossible même aux juges actuels, tel est son but suprême et, tenez-vous en bien convaincu, elle y arrivera tôt ou tard. En se rapprochant de la législation rhénane, elle fait reculer le passé, et les anciennes institutions qu'il traîne à sa suite.

La question du *délit* se trouvant épuisée, les délégués ont entrepris la discussion des *droits d'honneur*. La commission avait proposé d'ajouter après le § 20 du projet de loi un paragraphe nouveau, contenant quatre alinéas dont voici le premier :

La perte de l'honneur civil aura lieu pour toujours ou bien la privation en sera prononcée pour la durée d'un an à six mois, à compter du jour où la peine de l'infraction aura été prononcée. Cet alinéa, dont la rédaction, il faut bien le reconnaître, ne brille guère par la clarté, a été adopté sans une modification assez rationnelle du mot *privation*. On a substitué à ce mot cette expression plus précise : *perte de l'exercice des droits conférés par l'honneur civil*.

Un second alinéa, conçu par la commission et destiné à modifier le § 20 du projet de loi, portait :

La perte de l'honneur civil à perpétuité n'aura plus lieu pour le *crime grave*. Pour le *crime léger* ou le *délit*, cette perte ne pourra être prononcée qu'à temps. — Adopté.

C'est ici, monsieur, que vous voyez éclater l'importance qu'il y avait d'introduire le *délit* dans le projet de code pénal. Le troisième alinéa déclarait que la perte de l'honneur civil entraînait la perte de la garde nationale et des droits qui y sont attachés. Adopté dans le sens de la commission.

Nous voici arrivés au quatrième alinéa. Il a soulevé une discussion très vive. En voici la teneur :

La perte de l'honneur civil à temps fait perdre au condamné pour toujours, la noblesse, les emplois publics, dignités et titres, ainsi que les insignes et décorations. À l'expiration de la peine, le condamné rentre dans la jouissance de l'honneur civil et des droits qui y sont attachés, sauf ceux-ci : des distinctions (et est-il dans la noblesse, les titres, etc.)

La commission, en proposant cette mesure très libérale, considérait évidemment la noblesse et les titres, comme des honneurs ou des dignités, pouvant s'acquiescer et se perdre. Or, de même que le condamné à l'expiration de sa peine, n'a renté pas *ipso facto* dans la possession des emplois et charges qu'il peut avoir précédemment occupés, de même, ayant le point de vue de la commission devant s'efforcer de reconquérir la noblesse et les titres qu'il a perdus par sa faute.

De cette opinion, démocratique et quasi révolutionnaire les nobles parmi les délégués devaient s'emouvoir. M. de Bodolschewich a prononcé un discours pour infirmer l'avis de la commission. Du côté de la gauche, M. Camphausen a fait entendre de chaleureuses paroles, en faveur du paragraphe de la commission. Le prince de Radziwill a voulu que les nobles comme les bourgeois fussent jugés par leurs pairs (*standesgenossen*). M. Lauerwald était inscrit pour parler sur ce paragraphe, mais l'heureuse trouvant être trop avancée, la discussion a été ajournée à demain.

Tableau comparé du commerce extérieur de la Belgique pendant les trois dernières années.

IMPORTATIONS.

Dans ces dernières années les grains et autres denrées alimentaires ont constitué l'article principal de commerce d'importation. La Russie d'abord, ensuite le Zollverein, puis les Pays-Bas et l'Angleterre sont les principaux pays d'approvisionnement. Les États-Unis n'ont fourni que des quantités à peu près insignifiantes. La Belgique a importé en denrées alimentaires les quantités suivantes :

	1845.	1846.	1847.
Froment tonneaux	92,000	128,000	93,000
Seigle »	20,000	39,000	47,000
Orge »	37,000	23,000	19,000
Avoine »	5,000	4,000	4,000
Riz »	9,000	12,000	13,000
Total tonneaux	163,000	206,000	176,000

L'année 1847, cette année de cherté excessive, a provoqué des importations de froment peu supérieures à celles de 1845, et qui sont de 30,000 tonneaux au-dessus de 1846.

Mais, dans cette dernière année, on a vu s'accroître sensiblement les importations de bétail. 22,000 têtes bovines en 1847; c'est une progression de 200 p. c. sur 1745 et de 100 p. c. sur 1846. La cause de ce changement est dans la suppression des droits d'entrée.

Comme objet de consommation, il faut signaler le sel, le sucre, le café, le tabac et les vins. Le sucre en 1847 est en progression, très forte sur 1845, mais insensible sur 1846. Le sel offre une diminution de plusieurs milliers de tonneaux sur les deux années précédentes. Le tabac est à quelques centaines de tonneaux près stationnaire en 1846 et en 1847, mais ces deux années sont de 1000 tonneaux environ au-dessus de 1845. Les achats de vins ont presque doublé en 1847. Le café présente une augmentation énorme, 7000 tonneaux, plus de 50 p. c. sur l'année 1846.

Après les denrées alimentaires et les objets de consommation viennent les matières premières destinées à alimenter le travail de la reproduction nationale. Ces sont :

	1845.	1846.	1847.
Bois de construction (non scié) tonneaux	27,000	17,000	33,000
Bois de construction (scié) »	21,000	26,000	31,000
Quatre vents et seves »	2,000	1,400	1,600
Graines de colza hectol.	360,000	400,000	450,000
Coton en laine tonneaux	8,700	6,200	7,800
Laines en masse »	4,700	3,400	4,400
Lin brut et peigné »	960	1,800	1,200
Fils de laine »	68	76	190

Nous ne faisons pas d'addition; mais la progression de presque toutes ces matières premières est très sensible sur 1847 sur 1845. Il y a même cette circonstance singulière, que la consommation du coton semble avoir été plus considérable en 1847 qu'en 1846, malgré la crise pendant cette dernière année. Elle est inférieure, il est vrai, à l'année 1845.

Restent les produits manufacturés, dont le mouvement, soit en moins, soit en plus, ne présente, comme on va le voir, qu'un seul fait à mentionner.

	1845.	1846.	1847.
Tissus de coton kil.	277,000	223,000	229,000
Produits en laine »	426,000	342,000	312,000
Produits en soie »	72,900	66,000	67,000

L'importation des tissus de laine tend à décroître; mais tandis que l'Angleterre envoie de moins en moins de ses tissus en Belgique, les expéditions de la France augmentent.

EXPORTATIONS.

La conclusion générale sur les importations est que les sources diverses de la production et de la consommation qui tirent leur principal aliment du dehors, n'ont pas été sensiblement atteintes. Examinons maintenant le mouvement des exportations en commençant par le produit des mines et les métaux bruts ou travaillés. La Belgique a exporté sur une période de trois années :

	1845.	1846.	1847.
Charbon de terre tonneaux	1,500,000	1,360,000	1,800,000
Fontes en gueuse »	43,000	64,000	113,000
Fontes ouvrées »	400	410	800
Fer (fer battu) »	6,000	4,200	4,000
Clous »	1,420	710	830
Machines et mécaniques »	5,200	4,800	5,400
(pièces détachées) »	2,100	1,900	1,900
Zinc brut »	325	965	1,040
laminé »	4,350	4,750	4,800
Total tonneaux	1,564,075	1,443,090	1,931,020
Armes fr.	3,250,000	2,800,000	4,530,000

L'année 1846 avait présenté une réduction sur 1845, provenant surtout de la houille. L'année 1847 excède 1845 et 1846 d'un chiffre considérable. C'est surtout à la houille et à la fonte que la Belgique est redevable de l'accroissement. Il est de 369,945 tonneaux sur 1845 et de 390,930 tonneaux sur 1846.

La Belgique fournit à l'étranger quelques matières premières ou des objets de consommation tels que des étoupes et du lin taitte, des écorces à tan, des bestiaux, des chevaux; elle a aussi le sucre brut et le tabac, enfin le sel raffiné. Nous ne nous arrêtons que sur deux de ces articles.

	1845.	1846.	1847.
Sucre raffiné tonneaux	4,200	4,700	5,900
Tabac brut et peigné »	7,300	5,900	5,900

Il y a augmentation considérable sur le sucre, et diminution sur le lin.

Les produits manufacturés, qui sont matière à un commerce d'exportation de quelque importance, sont :

	1845.	1846.	1847.
Fils de lin kil.	2,500,000	2,200,000	1,400,000
Toiles »	2,900,000	2,600,000	2,900,000
Tissus de laine (draps) »	630,000	680,000	700,000
(autres tissus) »	148,000	140,000	147,000
Tissus de coton »	960,000	750,000	710,000
Verreries (cristallerie) »	450,000	322,000	400,000
(verres à vitre) »	7,700,000	8,460,000	7,800,000
Total kil.	15,108,000	15,992,000	17,057,000

Il y a augmentation sensible dans le chiffre total; mais lorsqu'on décompose ces chiffres, on reconnaît que l'augmentation n'est exclusivement que le fait des produits de verre. L'industrie linère continue à déperir; l'industrie textile

Affaires d'Italie.

Les nouvelles de Naples, jusqu'au 20, non seulement la nouvelle des concessions faites par le roi est pleinement confirmée, mais on sait que ces concessions ont produit un assez bon effet dans la capitale. On n'ose pas préjuger l'accueil qui leur sera fait en Sicile. Palerme a été bombardée pendant quarante-huit heures; il est impossible de concevoir l'état de désolation dans lequel auront été jetés les esprits par cette rigueur inutile.

Les journaux français qui apprécient les vérités accordées par le roi de Naples reconnaissent qu'elles ont été le résultat des Deux-Siciles sur le point de vue que les autres États de l'Italie, avec cette différence toutefois que les Napolitains n'ont pas encore la garde civique.

Lorsqu'on lit quelques-uns des journaux de la Toscane, on ne pourrait pas deviner que la censure existe encore dans ce duché. Nous avons sous les yeux *l'Alba del Florence* du 23 janvier, elle contient un article très intéressant sur la Toscane, et la Toscane contre les traités de 1815. On ne dira pas après cela que la Toscane est courbée sous le joug de l'Autriche.

La situation du royaume lombardo-venitien au milieu de cette effervescence générale ne devient pas plus difficile à concevoir et à expliquer, si nous en croyons un article que l'empereur d'Autriche aurait écrit à l'archiduc héritier, vice-roi, lorsqu'il venait en Autriche à la fin de l'année dernière. Ce fait est en contradiction avec une correspondance publiée par le *Times*, il y a trois jours.

On n'a pas encore eu le temps de connaître l'effet produit par les décrets du roi de Naples sur les habitants de la Sicile. On sait seulement que ces concessions ont produit un bon effet sur

— A merveille! — dit l'abbé, — cela va tout seul. Mlle Hélène se charge d'attirer sur vous l'attention de la petite, et dès la première entrevue, vous voilà admirablement posés. C'est pas possible! imaginez-moi, cher Célestin, que vous serez adorés.

— Ne m'attribuez pas la gloire de cette invention, Monsieur l'abbé, — reprit Célestin avec une ironie modeste, — redonnez à César ce qui appartient à César.

— Et quel César attribuer l'honneur de cette première idée de cette première entrevue, ainsi préparée par vous, Monsieur l'abbé?

— Et M. de Macressa recita la tirade suivante avec un accent sardonique :

Ah! si vous aviez vu comme j'en suis content, vous auriez pris pour lui l'ami que je montre. Chaque jour à l'église il venait au air doux. Tout vis-à-vis de moi se mettrait à deux genoux et attendrait les yeux de l'assemblée entière. Par l'ardeur dont au ciel il poussait sa prière, etc.

Tout est prévu jusqu'à l'eau bénite à offrir en sortant, ajouta Macressa. — Et que j'en dise encore que les curés de ce diocèse ont l'honneur de vous honorer de leur présence, et de leur admiration.

— Et que j'en dise encore que les curés de ce diocèse ont l'honneur de vous honorer de leur présence, et de leur admiration.

— Et que j'en dise encore que les curés de ce diocèse ont l'honneur de vous honorer de leur présence, et de leur admiration.

— Eh! sans doute, vous réussiriez à avoir une énorme portée, une influence incalculable, sur tous ces petits Messieurs qui sont les esprits forts, à tous ces braves à tous ces indépendants qui ne nous soutiennent pas assez vigoureusement, pour que nous puissions nous faire d'or, en chiffres et en livres, ce que l'on gagne à être toujours sage, pour nous, et par nous. C'est être déjà à tout le moins, par sa position considérable, inespérée pour votre âge, et pour votre naissance inconnue, — ajouta plus bas l'abbé et en rougissant imperceptiblement, tandis que Célestin semblait partager le même embarras.

Puis le prêtre poursuivit :

— Allez, allez, mon cher Célestin, tandis que des enfants et impudents petits grands seigneurs riront leur bourse et leur santé dans de sales orgies, dans de stupides et brillants plaisirs, vous, mon cher enfant, venu en ce monde pour sauver l'âme de tous ces âmes, ne savez pas, dans l'ombre, faire silencieusement votre chemin, et bientôt le monde restera à votre service, et vous serez riche et libre.

Ah! croyez, Monsieur l'abbé, que ma reconnaissance.

L'abbé interrompit M. de Macressa en lui disant, avec un singulier sourire :

— Ne vous occupez donc pas de parler de reconnaissance, on ne peut pas être ingrat avec nous. Vous pensez bien que nous ne sommes pas des enfants, nous prenons nos vertus et nos devoirs très au sérieux.

Et répondant à un mouvement de M. de Macressa, l'abbé ajouta :

— Et quelles sont ces vertus? c'est le cœur et l'esprit de ceux à qui nous nous devons.

Puis, toujours paternel, l'abbé pinça de nouveau l'oreille du jeune homme de bien, et reprit :

— Elle est trop indécise et trop décriée.

— Madame Lefebvre?

— Elle est trop bourgeoise.

Et Célestin reprit, après un assez long silence :

— Il n'y a qu'une femme sur la discrétion et sur l'amour de qui je puis me appuyer pour lui faire une pareille demande, c'est elle, la duchesse de Semeterre.

— Ce serait parfait, car la duchesse a une extrême influence dans le monde — reprit l'abbé en réfléchissant — et je crois que vous ne vous trompez pas. Je m'en entends suffisamment à bien défendre ou vous prêter avec une chaleur incroyable, et regrettant hautement que son fils Gérard ne vous ressemblât pas, l'effronté, débouché, l'impie libertin.

Au nom de Gérard, le duc de Semeterre, et de son mariage contracté; il répondit avec un accent de haine concentrée :

— Cet homme n'a rien en fait de bon, on ne le croira jamais.

— Enfant, reprit l'abbé toujours souriant, et paternel, toujours enroulé de sa main gauche, dit le proverbe, l'abbé et il a raison. Surtout vous, et attendez, n'avez-vous pas déjà sur sa mère une grande influence?

— Plus j'y pense, plus je crois que oui, dit Célestin après un moment de réflexion. — Plus j'y pense, plus je crois que oui, dit Célestin après un moment de réflexion. — Plus j'y pense, plus je crois que oui, dit Célestin après un moment de réflexion.

— Quant au reste, c'est bien convenu. Définitif! — dit-il, d'un air gauche, l'abbé de la chapelle de la vierge, à Saint-Thomé d'Agrippa.

— C'est entendu, — reprit l'abbé, — je vais aller prévenir Mlle Hélène de vos arrangements, demain à midi huit heures, elle viendra à cette chapelle avec Mme de Semeterre.

la population napolitaine et ont apaisé l'effervescence qui devenait chaque jour plus menaçante. Il est à craindre que les Siciliens ne se rendent pas facilement à la volonté de la France...

On écrit de Rome, en date du 21 janvier, qu'à la première nouvelle reçue par l'entremise du chargé d'affaires de France à Naples, M. de Montessuy, de l'insurrection de Palerme...

Le roi de Piémont et le grand-duc de Toscane ont convoqué pour le mois de mars une consulte à l'instar de celle que Pie IX a établie.

Voici, d'après la Concordia, de Turin, une lettre que l'empereur aurait écrite à l'archiduc Régnier, son oncle, vice-roi du royaume lombardo-vénitien :

« J'ai pris connaissance des événements arrivés à Milan dans les jours derniers. Il est évident pour moi qu'il existe dans le royaume lombardo-vénitien une faction qui aspire à détruire l'ordre public... »

Voici le résumé de diverses lettres qui nous sont arrivées de Naples en date du 19 janvier.

Ces lettres confirment d'abord la nouvelle que Palerme avait été bombardée pendant 48 heures. C'est, nous écrit-on, du fort de Castellamare que sont partis les projectiles. Il y a eu beaucoup de dégâts, et un couvent aurait été incendié...

Bien que toute correspondance avec la Sicile fut interceptée, cependant la nouvelle de l'insurrection de Palerme s'est répandue promptement dans les provinces. On peut concevoir l'agitation de la population de Naples pendant ces jours-là...

L'exposé que le comte d'Aquila, frère du Roi, a fait de l'état de la Sicile, à son retour à Naples, a produit sur le gouvernement une impression profonde. A la fermeté et à la confiance absolue dans les mesures de rigueur, succède un sentiment plus vrai du danger qu'on courrait en persistant...

Le 19 on a recommencé à rédiger le journal, et le soir a paru un nouveau supplément au journal officiel. Il contient l'annonce d'une amnistie et une nouvelle loi sur la presse. On dit qu'on ne conclura pas une amnistie entre les insurrections de Palerme et de Sicile...

Parlement français. Nous reproduisons ci-après le discours prononcé à la chambre des députés dans la séance du 29 janvier par M. de Lamartine.

Jamais discussion sur les affaires étrangères ne s'ouvrit sous des auspices, je ne dirai pas plus inquiétants, mais plus graves, plus dignes de toute notre attention. A l'extrémité méridionale de l'Italie, une monarchie de famille s'ébranle...

Si je n'avais qu'à reprocher au cabinet d'avoir mis dans ses notes et dans ses actes diplomatiques la faiblesse, l'incertitude qui se voit dans toute sa conduite, je ne serais pas monté à cette tribune. J'aurais laissé volontiers ce cabinet attendre son arrêt de la majorité...

Je ne remonterai pas plus haut que 1820 et 1822. Depuis cette époque, anathème à la note, depuis cette époque, où le centre de l'Italie s'ébranlait à Rome par un mouvement qui se faisait sentir également à Naples et à Turin, et semblait présager pour toute l'Italie une révolution représentative, constitutionnelle, l'invasion appelée pour comprimer ces essais...

« J'ai dit ailleurs que je ne partageais pas toutes les espérances, les illusions que cet événement a pu faire éclore dans l'esprit des patriotes italiens et de tous ceux en Europe qui s'intéressent à la grande cause de l'indépendance italienne. Mais ces illusions que je n'ai pas partagées, je les ai comprises, et si j'avais moins connu l'Italie, j'en aurais été fasciné moi-même... »

« Si un homme, plus qu'un homme, un demi-dieu, sorti du Conclave, portait d'une main l'étendard de la religion, de l'autre l'étendard de la liberté, appuyé d'un côté sur la foi, sur le respect du monde catholique, de l'autre sur le patriotisme et la civilisation italiennes, fort de ce double titre, avait appelé le monde à une grande entreprise de régénération... »

Le pape ne l'a pas voulu, il ne l'a pas voulu, et il est dans cette enceinte des hommes qui pourraient nous dire pourquoi il ne l'a pas voulu. Le pape a voulu deux choses, il a voulu être un pape-Guelphe, passer l'expression qu'il a voulu maintenir la souveraineté pontificale dans les Etats de l'Église et en même temps désincerner les abus administratifs qui avaient signalé le règne de ses prédécesseurs...

« Enfin, ces jours-ci la Sicile se détache violemment du royaume de Naples et proclame son indépendance sous une constitution nouvelle. Palerme, Plesance, Modène s'émeuvent de même, et un traité qui n'est pas encore authentique, mais qui circule dans les journaux, a été conclu entre l'Autriche et les duchés. Voici quelles en seraient les clauses principales... »

« Ainsi, vous le voyez, pendant que vous considérez d'un œil impassible les orages qui s'élèvent au nord et au sud de l'Italie, l'Autriche gonfle de ses drapeaux la Péninsule. Je viens d'examiner avec impartialité l'état de l'Italie, je n'examinerai pas le parti pris par le gouvernement français au point de vue où il s'est placé, je l'examinerai au point de vue du parti conservateur, mais du parti conservateur libéral et ami de la liberté... »

« Il y avait trois politiques à suivre. Il fallait, on se place au point de vue du parti libéral, et appuyer un gouvernement républicain, ou appuyer un gouvernement conservateur, ou enfin se mettre à la suite d'un gouvernement timide et toujours prêt à céder à ses ennemis. En se plaçant au point de vue d'un gouvernement radical, il fallait souffler le feu et se mettre à la tête de cette cohorte qui voulait répandre sur les populations, la lave du déluge et étaler le sang, l'incendie, la guerre générale... »

« Reste le troisième point de vue, celui d'adopter un parti rétrograde, et de démontrer que ce parti a été élu, qu'il a obtenu le mandat des Chambres. Vous verrez quelle est la part qui revient à notre gouvernement dans la triste position de l'Italie. Je n'ai rien de plus à dire sur le point de vue où nous nous sommes placés. Je n'ai rien de plus à dire sur le point de vue où nous nous sommes placés... »

« Messieurs, une note dans laquelle on engage le gouvernement français à se retirer au nord de la ligne de 1815, et qu'est-ce que c'est que cette note ? C'est la reconnaissance à l'Autriche, au bon vouloir de M. de Metternich... »

ne se laisse entraîner par des espérances chimériques, et qu'il faut engager ces populations à se conformer aux traités, sans doute aux traités de 1815 !

Voilà donc les peuples si souvent animés du désir de la liberté, les voilà donc paralyés par le gouvernement de juillet, les voilà donc apaisés par le gouvernement de la révolution, de honte et de douleur excès ! Les intentions du gouvernement se voient d'une manière assez transparente, et qui paraît claire si je rappelle, comme je vais le faire, la discussion qui a eu lieu dans une autre enceinte... c'est la que tout s'est révéilé par un mot, et ce mot, vous le connaissez, il n'y aura de bonnes réformes en Italie que celles auxquelles l'Autriche pourra consentir.

« Aux centres. Ce n'est pas M. le ministre qui a dit cela. M. de Lamartine ! Je demande pardon à M. le ministre de lui avoir prêté les paroles de notre jeune ambassadeur, M. de Sainte-Aulaire, voici ce qu'on disait à M. le ministre : le renoncement de l'Italie serait la guerre avec l'Autriche.

« Je conçois le sens de mes paroles, oui, la France doit à tout prix éviter la guerre avec l'Autriche. Messieurs, j'ai été employé dans un rang bien obscur à cause de mon âge et de ma position, j'ai été employé dans la négociation d'un traité avec un des Etats italiens ; c'était en 1821, et bien, la Restauration pensa-t-elle comme vous, que le renoncement de l'Italie serait la guerre avec l'Autriche ? Non, la Restauration ne contesta pas aux peuples italiens le droit de se constituer ; elle ne leur dit pas que ce serait la guerre avec l'Autriche, mais elle leur fit comprendre que les changements qu'ils désiraient étaient contraires aux intérêts mêmes de l'Italie. Et vous le savez, Messieurs, la Restauration qu'on a accusée de ne voir que de concessions, la Restauration eût dit à l'Italie de la soutenir si elle voulait se contenter de la liberté représentative modérée, et de la protéger, même contre l'Autriche... »

« Je sais que M. Guizot se servira dans cette enceinte, comme il l'a fait dans une autre, d'une dernière dépeche adressée à M. Rossi, dans laquelle il disait : Annoncez au pape, que nous le défendrons contre le parti réactionnaire et contre le parti révolutionnaire. Une unanime acclamation accueillit cette dépeche dans l'autre chambre, mais la pensée de M. Guizot est tout entière dans les derniers mots, on pourra juger de la nature fallacieuse, trompeuse de cette dépeche. Il suffit, pour s'en assurer, de lire la dépeche de M. de Sainte-Aulaire, dans laquelle il est rappelé que M. de Metternich, ce Nestor de la diplomatie, a été le premier qui ait accordé des libertés à l'Italie sous Grégoire XVI.

« Je pense, comme M. de Sainte-Aulaire, que M. de Metternich n'est rien de contraire aux idées de M. Guizot. Mais quand on se reporte à la situation de l'Italie, que voit-on ? Une population de 26 millions d'hommes, maintenus par une garnison habituellement de 40 mille hommes, qui, malgré les besoins de la guerre, ne s'élève pas en com en com à 100 mille hommes. Certes, il faut être fou de vouloir de la paix, mais quand on veut que ce peuple s'endorme il faut le bercer avec des promesses de liberté. Quand on se reporte à l'état de l'Italie, on se demande, dans quelle situation il se trouve ? Nous nous sommes assés par l'épreuve de nos révolutions en Italie que des réformes insignifiantes, administratives n'entraînent aucun danger, et si nous l'avons fait la guerre à tous ceux qui voudront ou vous arrêter dans ces réformes, ou vous entraîner dans l'anarchie... »

« Que voulez-vous dire en parlant de parti révolutionnaire ? Voulez-vous faire croire que l'esprit radical ne s'est répandu que dans les provinces ? Vous n'employez ce mot que pour couvrir votre crainte et votre peur, non, ce n'est point une pensée révolutionnaire qui anime l'Italie, c'est le sentiment d'un peuple qui se réveille, c'est le désir de la liberté, c'est l'esprit qui vivifie notre révolution qui éclate en Italie, c'est l'esprit qui animait Pie IX, l'orsqu'il a été obligé à regret, de s'entêter et de reculer... »

« Vous le voyez, disait-il avec doute, nos pensées sont en France nous abandonné. Le père Ventura lui répondit : « Consolez-vous, vous avez un meilleur et plus solide appui que celui de la France, c'est Dieu, la gloire des peuples, et l'indépendance de notre patrie... »

« N'oubliez pas que le Pape a près de lui plusieurs cardinaux qui pensent comme lui, et qui ne sont pas de la faction de M. de Metternich. Pour être reproché au gouvernement de ne pas avoir fait un grand versant de l'Italie les radicaux italiens se sont soulevés à Florence. Or, les radicaux tendent les bras, non pas à l'Autriche, mais à l'indépendance de l'Italie et sont leurs plus fidèles sujets.

« C'est le comte Borromeo, l'un des principaux fonctionnaires du royaume lombardo-vénitien, qui renvoie au Pape l'ordre de la Trinité, parce qu'il demanderait pour lui et sa famille une permission de mariage... »

« Le sol d'abord ! le sol occupe dans le cœur des hommes les premières places, la race, quand elle n'est pas altérée par le mélange des barbares et des nations étrangères, quand elle a conservé ce caractère de force, de vigueur, de beauté, l'unité de religion, ce lien des peuples, la où ces signes existent soyez sûrs que la vie n'est pas éteinte, que la nationalité n'est pas morte... »

« L'orateur, arrivant à un des derniers considérants de l'émancipation de l'Italie, nos hommes d'Etat opposent les traités de 1815. Il y a d'autres traités, ce sont ceux qui ont été signés par la Providence et signés par la main de Dieu... »

Je veux vous prouver que ce phénomène n'est pas nouveau dans notre histoire, d'un gouvernement abandonnant ses principes et se jetant entre les bras de ses ennemis! Il y a eu à la fin de notre république un moment où le gouvernement et les consuls, épuisés de force, d'énergie et de persévérance pour soutenir la république qu'ils avaient reçue sanglante des mains de la Convention, présentèrent le même aspect que celui que nous offre la situation actuelle. Ces consuls et ce gouvernement eurent recours à la même tactique.

Les conservateurs de ce temps se jetèrent entre les bras des ennemis de leurs principes, recherchèrent leur alliance. Or est-il arrivé? Le pays, voyant que le gouvernement se mettait entre les mains des ennemis de la révolution, abandonna le gouvernement.

Voilà le miroir que je présente à ce gouvernement et à la majorité.

Où, le jour où vous avez engagé votre politique en Espagne, il vous a fallu dire que le *Souverain* était national et que la Diète était factieuse; il vous a fallu dire que le droit de l'Italie était masqué par la lettre des traités; il a fallu que la France devint criblée à Rome, sacerdotale à Berne, antrichienne en Piémont, russe à Cracovie!

Il a fallu que la France mentît à ses principes!

Je pourrais continuer encore. Je ne demande pas de modification au texte de l'adresse, mais je vous ai dévoilé le sens secret, le sens diplomatique de ce paragraphe.

Vous verrez les fruits qu'il portera. Je vote de la voix et de la main contre votre adresse. Quand mon pays comprendra la vérité, il votera de la voix et de la main avec moi. Oui, il votera de la voix et de la main pour la Suisse trahie, pour l'Italie abandonnée, pour Cracovie opprimée. Je me félicite des applaudissements qui partent de ce côté de la chambre. Non, ne riez pas. Ces applaudissements me prouvent que vos sympathies sont d'accord avec la nation, avec le patriotisme de la nation!

Ces sympathies, dont ma parole n'est qu'un écho, retentiront de l'autre côté des Alpes. Elles diront à la nation italienne: Sous le gouvernement de la France, il y a la France elle-même qui applaudit à votre révolution et encourage vos efforts.

Ainsi que nous l'avons dit hier, c'est M. Guizot qui a répondu à M. de Lamartine. Voici le discours prononcé par ce ministre:

M. Guizot, président du conseil: Messieurs, plus j'ai écouté l'honorable préopinant, moins je me suis alarmé, que nous ne nous entendissions pas. Nous différons plus qu'il ne l'a dit, plus qu'il ne le pense probablement.

Voici la base de notre politique, de la conduite que nous croyons devoir suivre; les droits permanents et positifs, les faits existants et reconnus, telle est la règle de conduite de tout gouvernement sage et régulier.

Par droits permanents et positifs, nous entendons ceci: Point de révolution point de guerre. Je sais avant que qui que ce soit, qu'il y a des révolutions légitimes ou nécessaires; qu'il y a des guerres légitimes et nécessaires; ce sont là des exceptions dans la vie des peuples. Quand ces exceptions se présentent, il faut les accepter et les accomplir résolument, mais il ne faut les accepter qu'à la dernière extrémité et dans le cas de nécessité absolue.

Il faut les éviter la plus possible, les terminer le plus tôt possible, pour rentrer dans la paix.

Voilà la base de notre politique, et nous nous y attachons avec d'autant plus de fermeté, que nous voyons se produire autour de nous plus de chance de voir se rétablir la guerre, au dedans et au dehors.

Qu'importe le contraire, l'honorable préopinant dans le discours que vous venez d'entendre. Il a suivi une règle tout opposée. Toutes les fois qu'il lui a paru qu'une chance de révolution se faisait entrevoir quelque part, il s'est attaché à l'aggraver, à l'agrandir, à lui faire produire des conséquences plus graves que celles qu'il semblait naturel de prévoir à son début; il cherche sans cesse à tout remettre en question, à tout ébranler. L'inconvénient qui pouvait se décider pacifiquement, régulièrement, il s'en empare pour y voir, pour y chercher l'occasion d'un remaniement général des états, des traités, des nationalités.

Messieurs, on peut vouloir remettre l'ordre et la lumière dans une question sans commettre par y mettre le chaos. On ne sait quand la lumière se fait lorsqu'on amène le chaos quelque part. Le résultat de la politique de M. de Lamartine est de commencer par le chaos; je repousse absolument cette politique.

Et si par malheur le gouvernement l'adoptait, si la chambre le conseil-lait, la cause de l'Italie serait bientôt compromise et perdue, et la France ne serait pas innocente de cette perte.

Vous ne pouvez pas passer les quelles s'appuie notre politique: nous croyons qu'il y a en Italie trois intérêts: l'intérêt de l'équilibre européen, l'intérêt religieux, l'intérêt libéral et modéré.

Les intérêts de l'équilibre européen.

Il faut qu'aucune puissance ne soit dominante en Italie, pas plus nous que d'autres. Quelle est pour nous la garantie, qu'aucune puissance ne sera dominante en Italie? C'est l'indépendance des princes italiens.

Eh bien! que se passe-t-il en Italie? La meilleure manière d'affermir son indépendance, c'est de la prouver par des actes.

Est-ce que les notes du pape, du roi de Piémont, du grand-duc de Toscane, ne prouvent pas l'indépendance des princes italiens?

Est-ce que ces princes ne sont pas communs avec leurs peuples? Est-ce qu'ils ne sont pas à l'abri de toute influence étrangère?

Est-ce que nous n'avons pas prêté notre appui, tout notre appui, à cette indépendance des princes italiens? Nous avons veillé à ce que nous ayons pu de nous-mêmes pas au-delà de leur propre volonté. Lors des incidents de Ferrare de Brizzano, dans nos négociations, nous avons promis à ces princes notre appui dans les limites où ils les réclamaient. Quand ils ont demandé des armes comme symptôme d'une disposition à bien garder leur indépendance, nous les leur avons données aux conditions qu'ils ont voulu. Est-ce que de ne pas la secourir la cause de l'indépendance italienne?

Est-ce bien que je le dise, il faut que je rende justice à la modération d'une puissance alliée. L'Autriche elle-même n'a apporté aucun obstacle au développement de l'indépendance des princes italiens. L'Autriche elle-même, dans cette circonstance, a agi avec beaucoup de modération. (On applaudit.)

M. le président: Laissez la discussion libre.

M. Guizot: Je ne suis pas permis de discuter à la tribune la conduite d'un gouvernement allié que l'on prétend être l'ennemi de toute indépendance en Italie; si l'on n'est pas permis de dire par quelle modération il n'a pas entravé les progrès de l'indépendance, il n'y aurait à cette tribune ni justice ni liberté.

J'use donc de toute liberté. Et je répète que la conduite de l'Autriche a été modérée, et qu'elle l'est dans les principes.

Une voix: Et dans ses actes?

Une autre voix: Et les masses de Milan?

M. Guizot: Les honorables membres qui interrompent mon discours ne me feront rien supprimer; ils ralentissent les débats, ils ne feront pas autre chose. J'affirme que dans la crise qui fermentait en Italie, l'indépendance des princes italiens a fait des progrès, et que nous y avons concouru et aidé dans les limites des convenances politiques, et que le cabinet de Vienne a agi avec modération.

L'intérêt de la France, en ce qui touche l'équilibre européen, a donc été bien gardé en Italie.

Vous pourriez aussi dire que je ne m'attachais pas à parler du respect des traités que je n'ai hésité à parler de la modification de l'Autriche; mais depuis huit ans nous parlons tous du respect des traités.

Lors de l'affaire de Cracovie, j'ai protesté contre cette violation des droits européens en vertu des traités de 1815, et j'ai dit à cette tribune que les traités de 1815 n'étaient pas abolis, et que nous prenions acte de cette violation, pour nous en servir dans l'avenir comme de raison.

Voilà le langage que j'ai tenu à la chambre: Nous considérons les traités

de 1815 comme la base de l'ordre européen, et nous disons qu'il est dans l'intérêt de tout le monde, de la France comme de l'Europe, qu'il en soit ainsi.

La France, armée des forces que lui donnent les traités de 1815, est à la hauteur de ses destinées! Si la France avait perdu ces grandes conditions de la liberté et de la puissance, nous n'aurions jamais dû accepter les traités de 1815.

M. Thiers. Autrefois, nous les avons subis.

A. Gauche. Bravo! Bravo! Très-bien!

M. Guizot. Quoi, Messieurs, vous trouvez plus honorable, plus fier de dire que vous les avez subis!

Cris aux extrémités: Oui! oui! (Vive agitation.)

M. le président. Ce n'est pas au milieu d'un pareil mouvement qu'on peut suivre une discussion régulière. (Violents murmures.)

M. Guizot. Desfontaines s'agit sur son banc et prononce des paroles que nous ne pouvons pas entendre au milieu du bruit.

M. le président. M. Guizot-Desfontaines, vous troublez l'ordre. Il faut laisser à la tribune sa liberté.

M. Guizot. J'entends exprimer par des membres de ce côté des sentiments qui me choquent, qui me blessent.

Une voix à gauche. Vous nous blessez bien davantage.

M. Guizot. Je demande que la liberté soit réciproque. Je respecte les sentiments qui me choquent, je demande qu'on respecte les miens.

M. Baumont. Parlez en votre nom.

M. Guizot. Je ne parlerai jamais en votre nom. Je dis que le respect des traités est la base la plus solide des Etats. Songez-y bien, Messieurs, il n'y a plus en Europe de question de paix isolée; aujourd'hui tout se tient, une question de paix italienne est une question de paix européenne.

Songez-vous pas que dans la lutte entre l'Autriche et l'Italie, c'est l'expulsion de l'Autriche qui est en jeu; M. de Lamartine, ne nous disait pas autre chose tout à l'heure; c'est ce que répètent tous ceux qui écrivent sur la politique.

Il y a peu de jours, M. Mazzini m'écrivait, par la voie d'un journal, le National, que c'était la pensée générale en Italie.

Croyez-vous que l'Autriche ne se défendra pas! et quand elle se défendra, croyez-vous qu'elle se défendra seule? Les autres puissances du Nord ont leurs intérêts liés aux siens dans cette question, et elles ne s'en détacheront pas.

Est-ce que vous ne savez pas que le cabinet anglais dont on parlait tout à l'heure, ne se détache pas de l'Autriche dans cette question? Le cabinet anglais, le cabinet actuel, a répondu à une question du cabinet de Vienne qu'il n'admettrait pas un changement de *statu quo* territorial en Italie. Je m'étonne que des faits aussi graves et aussi publics n'aient pas fixé votre attention, ou que vous puissiez parler comme vous le faites, si vous les connaissez.

Dès l'origine du mouvement italien, le cabinet de Vienne s'est adressé aux divers gouvernements pour leur déclarer qu'il ne se mêlerait pas aux affaires intérieures des Etats italiens, qu'il ne s'opposerait pas aux réformes; mais il leur déclarait en même temps qu'il s'opposerait à tout changement de *statu quo* territorial. Tous lui ont répondu que le *statu quo* territorial devait être maintenu, que c'était son droit de le maintenir.

M. Odilon Barrot prononce quelques mots.

M. Guizot. L'honorable M. Barrot, qui m'interrompt, ne peut ignorer que le *statu quo* territorial italien tient au *statu quo* territorial de l'Europe. L'un et l'autre sont garantis par les mêmes traités. Toucher au *statu quo* territorial de l'Italie, c'est toucher à l'équilibre de l'Europe, et si telle chose arrivait, soyez-en convaincus, vous verriez encore une fois la coalition des quatre puissances contre nous. Il faut pour le contester, un degré d'ignorance et d'imprévoyance que je ne saurais comprendre.

M. Thiers parle au milieu du bruit.

M. Guizot. Je prie l'honorable M. Thiers de ne pas m'interrompre, il me répondra s'il le juge convenable. Pour moi, je tiens plus que jamais, plus qu'au moment où je suis monté à cette tribune, à la politique que suit le cabinet, et je tiens à honneur de la défendre.

En 1831, en présence du mouvement qui s'étendait de la France à l'Europe, vous n'avez pas voulu jouer la partie révolutionnaire à laquelle on vous excitait pour arriver au remaniement territorial de l'Europe.

M. le Général Subrie. Il vous aurait suffi de 500,000 hommes.

M. Guizot. La France ne l'a pas voulu, et elle a bien fait dans l'intérêt de sa prospérité, de sa tranquillité intérieure, de sa sécurité. Eh bien! ce que l'on vous propose aujourd'hui, c'est de jouer cette partie en Italie; c'est de faire, pour chasser les Autrichiens de la Lombardie, ce que vous n'avez pas voulu faire pour reconquérir votre frontière du Rhin. Cela ne serait pas inutile pour la France qu'en 1831, et ce serait beaucoup plus mal sensé.

Voilà pour la politique européenne, nous croyons l'avoir défendue comme elle devait l'être. Voyons pour les intérêts de la politique religieuse.

Je me suis à dessin de ces mots: L'Etat n'a pas à se mêler de la religion question qui appartient à chaque homme, et il n'a à en répondre que devant Dieu. Mais il y a incontestablement une politique religieuse. Eh bien! quel est, sous ce rapport, le grand intérêt de ce pays et de ce siècle? La réconciliation sincère, sérieuse, profonde du catholicisme avec la société moderne. C'est là le besoin dominant de notre temps.

Où, Messieurs, la réconciliation de l'esprit de notre époque avec ce qu'il y a d'immortel, de saint dans le catholicisme, c'est là le vœu de tous les bons esprits, de tous ceux qui se préoccupent avec fruit de résoudre les problèmes posés sous nos yeux. Des efforts ont été faits de tous les côtés pour y parvenir.

Ces efforts, jusqu'à ces derniers temps, jusqu'à l'avènement du pape actuel, avaient été principalement faits, il faut bien le dire, par les radicaux, qui ont tenté de rattacher le catholicisme à la démocratie catholique. Ces efforts étaient repoussés par la masse des catholiques, et le but qu'ils poursuivaient ils ne pouvaient l'atteindre.

Il est arrivé dans ces derniers temps que le pape, et l'honorable M. de Lamartine lui-même a appelé cet avènement une immense bonne fortune; il est arrivé que le chef du catholicisme a compris la nécessité de cette grande réconciliation de l'Église avec la société moderne.

Les deux plus grands faits de notre époque, dans cet ordre d'idées, est la présence à Paris du pape Pie VII, qui est venu pour sacrer l'empereur Napoléon, et la politique du pape Pie IX, qui a été conduite de ce qu'il y a de juste dans les opinions politiques de notre époque.

Voilà les deux grands faits qui se sont produits à cet égard, qui ouvrent la voie où nous devrions tous entrer.

Mais vous oubliez peut-être, en parlant comme vous l'avez fait tout à l'heure, qu'on demande au Pape ce qu'il ne peut faire comme Pape. Savez-vous ce qu'il faut pour réussir dans cette entreprise? Que le Pape ne fasse pas de ce qu'il ne doit ni peut faire comme Pape, qu'il n'entame en rien son pouvoir spirituel.

Il faut que la papauté se maintienne dans toute sa splendeur! C'est le besoin de l'Italie, le besoin de l'Europe tout entière. Il faut qu'on ne demande à la papauté que ce qu'elle veut faire et qu'on ne la force pas à faire autre chose. Le pape est travaillé par deux forces violentes!

On veut s'emparer du pape pour en faire l'instrument de l'expulsion des Autrichiens de l'Italie; on pèse sur lui pour qu'il devienne le représentant, le fondateur de l'opinion radicale et révolutionnaire. On demande au pape le remaniement de l'Italie; on lui demande de fonder une forme de gouvernement à peu près républicaine. Il y a une telle confusion, et dans les termes et dans les idées, que je ne sais comment m'y prendre pour les interruptions. Ne traitons dans ce moment que la question pendante.

On s'agit pas dans ce moment de constitutions à établir dans les Etats italiens, nous verrons plus tard, quand ça viendra, je répondrai. Il y a des influences qui veulent faire faire au Pape ce qu'il ne doit pas faire! Le Pape ne peut que dans la cause de l'ordre et de la paix! Il n'est pas, depuis tant de siècles, le représentant des idées d'ordre, de conjuration, pour devenir la bannière de l'anarchie et de la guerre! Il ne le fera pas! Comptez sur la nature de l'institution et sur le caractère de l'homme. Le pape, le prêtre,

si le fallait, sauverait le souverain qui, je l'espère, n'est pas compromis. M. de Lamartine a torturé, dénaturé des dépêches pour combattre notre politique! Non!... il n'y a point d'arrière-pensée... Ce qui est dans nos dépêches est dans notre politique! Il n'y a pas d'arrière-lettre, pas de correspondances secrètes!

Où, nous avons prêché en Italie toute l'indépendance, toute la modération! Quelle est cette politique? La politique du juste-milieu! Nous l'avons transplantée au dehors après l'avoir pratiquée au dedans, afin de préparer la solution de la question italienne!

Au-dedans la question n'a-t-elle pas été résolue? En effet, voyez ce qui se passe: il règne une grande passion dans les débats, est-ce que la paix en est troublée. Non, nous pouvons discuter avec chaleur, sans crainte; tant que la politique qui a été suivie le sera par les hommes qui siègeront sur ces bancs, quels qu'ils soient, tenez pour certain qu'il n'y aura point de troubles au dedans.

A l'extérieur, quelle est la politique qu'on recherche? C'est la politique libérale, modérée, la politique que nous pratiquons; et si les gouvernements étrangers veulent adopter cette politique, s'ils veulent la suivre, s'ils veulent ne demander à leurs princes que ce qu'ils peuvent leur accorder, ils réussiront, et ce qu'ils feront dans ce sens, soyez en sûrs, fera le reste quand il plaira à Dieu.

M. Odilon Barrot. Je demande à M. le président du conseil qu'est le document diplomatique par lequel l'Angleterre a garanti à l'Autriche la possession de la Lombardie?

M. Guizot. Ce document m'a été communiqué, on ne m'en a pas laissé copie. Encore une observation, j'ai vu simplement que le cabinet anglais s'était prononcé pour le *statu quo* de l'état territorial européen. Je n'ai pas parlé spécialement de la Lombardie.

La séance est levée à six heures.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Judi 3 Février 1848. — (Représentation 98.)

Les Mousquetaires de la Reine,

opéra-comique en trois actes, paroles de M. de St-Georges, musique de M. Halévy.

On commencera à 7 heures.

ANNONCES.

Dans la nuit de Samedi à Dimanche dernier, est décédée à peine âgée de 40 ans, mon épouse ADELAÏDE EGGERMONT native de Gand. Tous ceux qui l'ont connue apprécieront la perte que nous éprouvons. La Haye, 31 Janvier 1848.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DEPART, deux beaux Chevaux de Voiture appartenant à Son Exe. le baron de Busserie, envoyés extraordinairement et ministre plénipotentiaire de France, près la cour des Pays-Bas.

S'adresser pour les voir au magasin de Meesters, au milieu du Grand-Canal.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 29 Janvier.

	Int.	30 Janv.	29 Janv.	28 Janv.
De l'act. active	2	100	100	100
Dito dito	3	65	65	65
Dito en liquidation	3	65	65	65
Dito dito	4	84	84	84
Dito des Indes	4	—	—	—
Syndicat	3	—	—	—
Dito	3	—	—	—
Banque de Commerce	4	—	—	—
Chem. de fer du Rhin	5	87	87	87
Act. du chemin de fer Holland.	5	90	90	90
Oblig. Rosp. de 1833 & 1836	5	104	104	104
Dito dito 1828 & 1829	5	100	100	100
Inscrip. au Grand-Livre	6	—	—	—
Certificats au dito	6	—	—	—
Dito inscriptions 1834 & 1835	6	85	85	85
Emprunt de 1840	6	85	85	85
Id. chez Stieglitz et Comp.	6	85	85	85
Passive	6	—	—	—
De l'act. active	6	—	—	—
Dito dit	6	24	24	24
Dito dit	6	24	24	24
Id.	6	24	24	24
Obligations Goll. de 1833	6	—	—	—
Dito métalliques	6	—	—	—
Dito dit	6	—	—	—
Dito dit	6	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Act. 1838	3	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	3	—	—	—
Id. Id. 1843	3	—	—	—
Obligations à Londres	3	—	—	—

Bourse de Paris du 30 Janvier.

Au passage de l'opéra. La rente 3 p. c. était demandée à 74 75.

Bourse d'Anvers du 31 Janvier.

Métalliques, 5 % — Naples, 5 % — Ard., 5 % 16 1/2, 16 A. — Dette d'Église ancienne, 2 % — Passive 5 % — Lots de Heuse — Cours après Bourse (2 1/2 heures), Ardouin 16 P.

Bourse de Londres du 29 Janvier.

3 % Cons. 89, 1/2 — 2 1/2 % Holl. 54 1/2 — 4 % id. 85 1/2 — Esp. 5 % 21 1/2 — 3 % 21 1/2 — Portug. 4 % 26 1/2

LA HAYE, chez Léopold Leberberg, page 75.

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schooneveldt et Bourssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Rijnsoever Hoofd